



**République Française**  
**Département du Val d'Oise**  
**Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20240327-DEL202410-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le :

Publié le : **04 AVR. 2024**  
**04 AVR. 2024**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2024.010**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 mars, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, , CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL N'GOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, PATRICK MULLER A JACQUELINE HAESINGER, JEAN-MARIE MAILLE A PIERRE BARROS, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, PAULETTE DORRIERE A FLORENCE LEBER, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DAVID FELICIE A GABRIEL N'GOMA

**ABSENTS :**

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Pierre BARROS est élu secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N°4 - ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF) DE LA COMMUNE DE FOSSES**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2121-12, L 2131-1 et L 2131-2 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics, en date du 20 décembre 2018, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du 22 novembre 2023 approuvant la mise en place de la M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier a pour vocation de rappeler les normes, tant légales que réglementaires, ainsi que les éventuels processus de gestion propres à la Commune qui

se dote d'un tel document et qu'il définit ainsi un référentiel commun et une culture de gestion partagée ;

Considérant que le passage à la nomenclature M57, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 impose la rédaction d'un règlement budgétaire et financier qui doit être adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que ce règlement décrit entre autres les grands principes et phases budgétaires et qu'il permet également d'identifier le rôle de chaque acteur, notamment entre l'ordonnateur et le comptable ;

Considérant que ce règlement fixe les modalités de préparation, d'adoption et d'exécution du budget, de même que les règles de gestion relatives aux autorisations de programme et crédits de paiement, qui sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement ;

Considérant que ce règlement budgétaire et financier comporte 5 parties qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier, soit :

- La fonction financière au sein de la collectivité
- Le budget
- L'exécution budgétaire
- Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année
- La gestion de la dette et de la trésorerie ;
- Considérant que le règlement budgétaire et financier évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires ;

#### Après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le règlement budgétaire et financier tel que présenté en séance et annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



A blue circular official stamp of the Municipality of Fossez is visible. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FOSSEZ' at the top, '95470' at the bottom, and a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance,  
Pierre BARROS



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Barros', is written over the text of the secretary of the meeting.